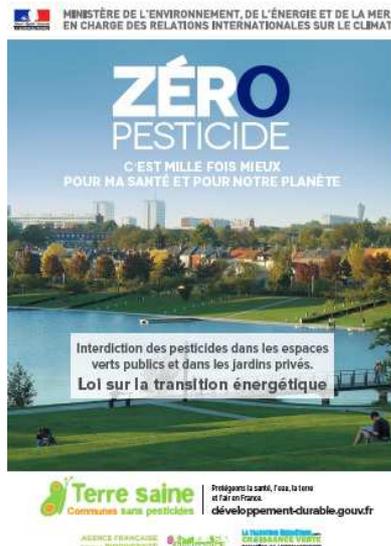




Paris, le mardi 14 février 2017

*Après avoir enregistré une baisse de 14 % des pesticides
utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs,
Ségolène Royal annonce de nouvelles mesures
pour atteindre le zéro pesticide*

Grâce aux mesures de la loi de Transition énergétique et de la loi de protection de la Biodiversité, engagées par Ségolène Royal, la France enregistre pour la première fois une baisse de 14 % des pesticides utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs. La ministre de l'Environnement annonce de nouvelles mesures pour atteindre le zéro pesticide.



Retrouvez [ici le guide des solutions : ma commune sans pesticide.](#)

Ségolène Royal a présenté aujourd'hui le visuel de la **campagne d'information « Zéro pesticide, c'est mille fois mieux pour ma santé et pour notre planète »** qui sera diffusé dans la presse quotidienne régionale fin février.

La ministre a également réuni les parties prenantes dans la lutte contre l'usage des pesticides et a annoncé de nouvelles mesures :

- Concernant les **néonicotinoïdes** :

Lancement aujourd'hui d'une **consultation du public** pour la mise en œuvre d'une mesure de la loi biodiversité : interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits à partir du 1^{er} septembre 2018.

- Concernant l'**épandage des produits phytosanitaires** :

Afin de rétablir rapidement une base minimale pour la campagne d'utilisation de l'année 2017, la ministre a décidé fin 2016 de :

- rétablir dans un premier temps l'arrêté ministériel annulé, en conservant une rédaction essentielle reprise dans la version antérieure ;
- lancer des travaux dans un contexte de sérénité, pour des évolutions concertées sur le moyen terme.

La ministre annonce la réunion des parties prenantes le 17 février prochain pour examiner les évolutions de l'arrêté à moyen terme, notamment sur la base des commentaires reçus pendant la consultation du public menée par la Commission européenne.

- Concernant le **conseil aux agriculteurs pour l'utilisation des produits phytosanitaires** :

Ségolène Royal lance une expérimentation de conseil indépendant du vendeur en 2017 afin d'améliorer la prévention de l'usage de produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Quatre coopératives ont accepté de participer à l'expérimentation. Elles constitueront chacune deux panels de 4 agriculteurs (soit 8 agriculteurs par coopérative) :

- 4 agriculteurs constitueront l'échantillon témoin : agriculteurs recevant uniquement un conseil agronomique de la part de la

- coopérative à laquelle ils adhèrent ;
- 4 agriculteurs constitueront l'échantillon test : agriculteurs recevant un conseil agronomique de la part d'un organisme de conseil indépendant.

Dans le cadre de cette expérimentation, il est ainsi proposé d'associer 32 agriculteurs issus de 4 coopératives de typologie différentes : grandes cultures, viticulture et cultures spécialisées, de tailles différentes, dans 4 territoires (Ouest, PACA, Centre et Hauts de France).

- Concernant **l'accès aux données pesticides**, Ségolène Royal mettra à disposition sur le site du ministère de l'Environnement les données annuelles.

Selon **un sondage IFOP** réalisé pour l'Onema auprès d'un échantillon de 1002 personnes du 3 au 7 novembre 2016 :

- **93 % des personnes interrogées jugent l'interdiction de la vente en libre-service des pesticides comme justifiée ;**
- **80 % des élus et responsables d'espaces verts sont favorables à l'interdiction des pesticides dans les collectivités locales.**

Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (représentativité assurée par la méthode des quotas), par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 7 novembre 2016.

Retrouvez **le communiqué et le dossier en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le mardi 7 mars 2017

*Rhinocéros abattu au zoo de Thoiry :
Ségolène Royal saisit le Procureur de la République et
renforce les contrôles*

La nuit dernière, au zoo de Thoiry dans les Yvelines, un rhinocéros mâle âgé de 5 ans a été abattu. Les malfaiteurs ont découpé et volé sa corne. La Ministre de l'Environnement rappelle avoir interdit tout commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros par arrêté le 16 aout 2016.

Ségolène Royal annonce :

- qu'elle **saisit le Procureur de la République** de Versailles indiquant que ces faits sont susceptibles de relever d'une qualification pénale pour **avoir donné volontairement la mort à un animal tenu en captivité** (R.655-1 du Code pénal) et pour avoir porté atteinte à la **conservation d'espèces animales non domestiques** (L.415-3 du Code de l'environnement).
- qu'elle va **demander fermement aux autres pays européens d'interdire tout commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros au niveau européen comme c'est déjà le cas en France.**

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le jeudi 9 mars 2017

*Ségolène Royal, Présidente de la COP21,
accueille la Conférence de la convention de Carthagène
qui réunit 25 États de la Mer Caraïbe
pour la protection de la biodiversité*

La France accueille à Cayenne en Guyane la Conférence des Nations unies de la convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Cette convention a été signée en Colombie le 24 mars 1983 et regroupe aujourd'hui 25 États riverains de la zone « Grande Caraïbe ».

Ségolène Royal présidera un segment ministériel organisé le vendredi 17 mars pour aboutir à une déclaration commune, **l'appel de Guyane**, proposé par la ministre, afin d'accélérer la préservation et la valorisation de la biodiversité de la zone Caraïbe.

La convention de Carthagène comprend trois protocoles :

- Protection des habitats et des espèces sauvages (SPAW) ;
- Lutte contre les pollutions d'origine terrestre et déversées dans la mer (LBS) ;
- Renforcement des mesures pour prévenir et répondre aux risques de marées noires (Oil Spill).

« Cette conférence s'inscrit dans la dynamique de mobilisation internationale sur l'océan et la protection des milieux marins que la France entend stimuler. Grâce à l'action conjointe que j'ai menée avec la plateforme « Océan et Climat » durant la COP21, l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016, souligne l'importance que nous devons tous accorder à la sauvegarde de l'environnement marin, en y inscrivant dès le préambule la préservation de l'océan. Il est de notre responsabilité collective de donner l'impulsion politique nécessaire à sa protection ».

Ségolène Royal



Programme

Jeudi 16 mars

Collectivité territoriale de Guyane

Annonces :

- Adoption de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane ;
- Nouveau soutien financier pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte.

- **14h00** : Signature du décret de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane et de conventions « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » :
 - Commune de Rémire-Montjoly,
 - Commune de Saint-Georges de l'Oyapock,
 - Commune de Matoury,
 - Commune de Roura,
 - Parc naturel régional de Guyane,
 - Communauté de communes de l'ouest guyanais,
 - Communauté d'agglomération du Centre Littoral.

Siège du Parc naturel amazonien de Guyane – Rémire-Montjoly

- **15h30** : Célébration des 10 ans du Parc naturel amazonien de Guyane lancé lors du Sommet de Rio en 1992 avec Ségolène Royal
- **16h30** : Rencontre avec les chefs coutumiers amérindiens bushinengués.
Cayenne, préfecture
- **19h00** : Réunions de travail avec les équipes du ministère et du PNUE sur la préparation du segment ministériel de la Conférence de la convention de Carthagène.

Vendredi 17 mars

Collectivité territoriale de Guyane

Annonce :

- Adoption de l'Appel de Guyane.
- **09h00** : Ouverture du segment ministériel de la Conférence de la convention de Carthagène suivi de l'adoption de l'Appel de Guyane.
Salle de l'Encre
- **15h00** : Échange sur les enjeux climatiques avec la communauté scientifique, universitaires, étudiants, lycéens, ONG et associations.

Samedi 18 mars

Saint-Georges de l'Oyapok

Annonce :

- Nouveau soutien financier pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- **11h15** : Inauguration du pont sur l'Oyapok qui relie la France au Brésil suivi d'un événement franco-brésilien, en présence du Gouvernement brésilien.
- **14h30** : Signature à la mairie de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » de Saint-Georges de l'Oyapok.
- **15h00** : Échange avec les acteurs de la filière bois à la scierie de Saint-Georges de l'Oyapok.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

anna.gouttenoire@guyane.pref.gouv.fr

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le vendredi 10 mars 2017

*Déplacement de Ségolène Royal
en Guadeloupe et en Martinique, îles durables,
pour développer les projets de transition énergétique
et de protection de la biodiversité*

Ségolène Royal se rend en Guadeloupe et en Martinique du 12 au 15 mars. La transition énergétique et les territoires à énergie positive pour la croissance verte dans les Outre-mer, la protection de la biodiversité marine et terrestre, la croissance bleue, l'économie circulaire et la prévention des risques sont les principales thématiques abordées lors de ce déplacement. Les 16, 17 et 18 mars, la Ministre de l'Environnement sera en Guyane pour la Conférence de la convention de Carthagène avec les pays de la zone Caraïbe.



Programme

Guadeloupe – Dimanche 12 mars

Parc national de la Guadeloupe

Annnonce :

- Protocole d'accord de collaboration scientifique avec le Mexique pour le rétablissement du lamantin dans la Caraïbe.
- **15h30** : Échange avec les partenaires économiques, associatifs et institutionnels de la marque « Esprit Parc », créée par la Ministre – Maison de la Forêt.

- **15h45** : Déplacement dans le parc national.
- **16h35** : Échange avec la presse.
- **16h50** : Aménagements du parc national au profit des personnes à mobilité réduite – Cascade aux écrevisses.
- **17h30** : Réintroduction du lamantin – Parc Blachon.

Guadeloupe – Lundi 13 mars

Résidence départementale du Gosier

Annonces :

- Mise en place de tarifs d'achat spécifiques aux zones non-interconnectées pour le photovoltaïque ;
 - Mise en place de la priorité d'appel sur le réseau électrique des zones non-interconnectées pour les énergies renouvelables ;
 - Mise en place du centre d'excellence pour la géothermie dans les Caraïbes en Guadeloupe ;
 - Présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe ;
 - Enjeux liés à la géothermie et à l'Alliance mondiale pour la géothermie ;
 - Nouveau soutien financier pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- **10h00** : Signature de conventions « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » :
 - Conseil départemental de la Guadeloupe,
 - Cap Excellence,
 - Baie-Mahault,
 - Anse-Bertrand,
 - Trois Rivières,
 - Saint-Claude,
 - Gourbeyre,
 - Sainte-Anne.

Finalisation de la première **programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe** et présentation du projet **de géothermie de Bouillante** débloqué par la ministre l'année dernière.

Futur pôle accueil de la Maison de la Mangrove, Les Abymes

Annonce :

- Généralisation des ruches dans les écoles de Guadeloupe.
- **14h15** : Projet « Abeilles, sentinelles de l'environnement », dans le cadre des projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en présence des élèves et enseignants bénéficiaires de la structure pédagogique.
- **14h30** : Remise du traité « RUSTICA » par l'Union des apiculteurs de France et inauguration de ruchers.
- **15h05** : Signature de la convention « UNAF / ville des Abymes » suivie de la pose de la plaque « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
Mairie de Sainte-Anne

Annonce :

- Accompagnement de la collectivité dans son projet de lutte contre l'érosion de la plage de Sainte-Anne.
- **15h50** : Projet de protection de la plage du bourg, « poumon économique et écologique » de la ville, suivie d'une rencontre sur site avec les acteurs socio-économiques concernés par l'érosion du littoral.

Guadeloupe – Mardi 14 mars

Morne-à-l'Eau

- **09h00** : Installation du comité de pilotage « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » à la mairie.
- **09h25** : Éco-quartier « Cœur de Grippon » en centre-ville.
- **09h35** : Inauguration de la station d'épuration Haute qualité environnementale (HQE).
- **10h20** : Site réhabilité de la décharge.

Université Antilles Guyane (auditorium)

- **11h00** : Échange sur la transition énergétique pour la croissance verte et le développement durable avec l'association des Elèves ingénieurs de Guadeloupe suivi de l'intervention de la Ministre devant l'ensemble des étudiants.

Martinique – Mardi 14 mars

Forêt de Vatable

Annonce :

- 658 nouveaux hectares de mangroves protégées (total en Martinique : 1 200).
- **15h20** : Inauguration de la Maison de la Mangrove et signature de l'arrêté d'affectation de plus de 600 hectares de mangroves pour la mise en œuvre du plan mangrove prévu par la loi biodiversité.

Les Trois-Ilets

Annonce :

- Actions de soutien aux collectivités des Antilles pour renforcer la tenue aux séismes des bâtiments publics.
- **16h00** : Visite de chantier de la caserne des Trois-Ilets (à côté du golf), aux normes parasismiques suivie de la présentation du bilan de l'utilisation du fonds parasismique et de l'exercice EU RICHTER (organisé du 21 au 24 mars), en présence de collégiens sapeurs-pompiers volontaires.

Les Anses d'Arlet

Annonce :

- Présentation des projets « Territoire hydrogène » et « Réseau électrique intelligent » de la Martinique.
- **17h00**: Pose d'un chauffe-eau solaire sur un logement social de la résidence Le Balaou (SIMAR) faisant l'objet d'une réhabilitation, présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique.

Martinique – Mercredi 15 mars

Le Robert

Annonce :

- Nouveau dispositif de soutien à la reprise des véhicules hors d'usage. Suites données au rapport de Serge Letchimy sur l'économie circulaire dans les territoires et départements d'Outre-mer.

- **10h00** : Inauguration du centre d'enfouissement technologique « Petit Gallion », focus sur le traitement des véhicules hors d'usage.

Fort de France

Annonce :

- **Signature de l'arrêté préfectoral sur la protection des cétacés.**
- **11h30**: Présentation du dispositif REPCET et signature par la Ministre de l'arrêté préfectoral sur la protection des cétacés.

Le Carbet

- **Horaire prochainement communiqué** : réunion de travail sur le Parc naturel marin de Martinique et signature d'un soutien financier.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

Guadeloupe : communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

Martinique : nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Retrouvez l'**invitation en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le vendredi 10 mars 2017

Ségolène Royal s'engage en faveur de la protection stricte des récifs coralliens aux Antilles

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, fixe comme objectif la protection de 75 % des récifs coralliens d'ici 2021. Pour la première fois en France, un arrêté ministériel va protéger 16 espèces de coraux constructrices* en Guadeloupe, Martinique et à Saint-Martin.**

Cette nouvelle mesure, validée à l'unanimité par les experts du conseil national de la protection de la nature aujourd'hui, dispose que seront interdits la mutilation, la destruction, l'enlèvement de spécimens dans le milieu naturel et toute action susceptible d'avoir un impact notable sur les espèces considérées. Cette décision, une première en France, fait suite aux travaux engagés dans le cadre du réseau IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens). Elle s'inscrit dans la dynamique mondiale pour la lutte contre le changement climatique et la protection de l'Océan. Elle met en application le plan d'action international adopté en novembre 2016 sous l'impulsion de la France par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens lors de sa dernière assemblée générale à Paris. Elle s'inscrit également dans la dynamique de la Convention de protection et de mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, dont la 14^e Conférence des Parties aura lieu du 13 au 17 mars 2017 à Cayenne.

1.3 milliards d'euros, c'est la valeur annuelle des services rendus par les écosystèmes coralliens des outre-mer français. Et pourtant, 20 % des récifs coralliens mondiaux ont été irrémédiablement détruits ou présentent peu de chances de récupération, 25 % sont dans un état critique et 25 % sont menacés. Les récifs coralliens figurent parmi les écosystèmes les plus riches (plus du tiers des espèces marines sur moins de 1 % de la surface de l'océan). Mais ils sont très sensibles au changement climatique alors qu'ils contribuent directement à la résilience de notre planète face aux impacts du réchauffement.

L'épisode de blanchissement des coraux qui a frappé l'océan et les mers de manière généralisée en 2015 et 2016 nous rappelle cette vulnérabilité. La protection de ces écosystèmes est capitale pour les communautés dont la survie dépend directement de la bonne santé des océans.

*** *Acropora cervicornis*, *Acropora palmata*, *Acropora prolifera*, *Orbicella annularis*, *Orbicella faveolata*, *Orbicella franksi*, *Agaricia grahamae*, *Agarice de Graham*, *Agaricia lamarcki*, *Agarice de Lamarck*, *Agaricia undata*, *Cladocora arbuscula*, *Dendrogyra cylindrus*, *Mycetophyllia aliciae*, *Mycetophyllia danaana*, *Mycetophyllia ferox*, *Mycetophyllia lamarckiana*, *Madrepora virginea*

En savoir plus :

La COP14 de la Convention de Carthagène

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/cop-carthagene>

L'état de santé des récifs coralliens français :

<http://www.ifrecor-doc.fr/items/show/1670>

L'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) :

<http://www.icriforum.org/about-icri>



Romain FERRY / OCEANviroennement/BIOSPHERES

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le vendredi 31 mars 2017

*Ségolène Royal présente les premiers établissements
scolaires lauréats de son appel à projets
« potagers et jardins pédagogiques »*



La ministre de l'Environnement a rendu public ce vendredi la liste des premiers lauréats des « potagers et jardins pédagogiques ». Ces écoles et ces collèges, situés sur des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), ont reçu chacun un appui financier de 500 euros pour pouvoir mettre en œuvre un projet mêlant reconquête de la biodiversité et transition énergétique.

Gîtes à insectes, mares pédagogiques, poulaillers, compost, espaces verts, nichoirs à oiseaux... La diversité des projets présentés dans le cadre de l'appel à projets « potagers et jardins pédagogiques » montre l'intérêt du jeune public et du corps enseignant à renouer un lien direct avec la nature.

Ces potagers et jardins pédagogiques dédiés à la nature sous la forme d'espèces végétales et animales :

- permettent une appropriation douce de la nature grâce à une observation, une découverte et une compréhension au fil des saisons ;

- participent au maintien et au développement de la biodiversité en recréant des espaces formant des corridors écologiques, en réintroduisant en milieu urbain des lieux de nature et en favorisant la prise de conscience écologique.

La conception, la mise en place et la gestion d'un potager ou d'un jardin pédagogique, le soin prodigué aux animaux, offrent de multiples supports pédagogiques pour apprendre le respect de la biodiversité et du vivant sous ses différentes formes. Ces projets sensibilisent aussi les plus jeunes, grâce au déploiement de composteurs dans les jardins pédagogiques, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et plus largement à l'économie circulaire.

Par la diversité des thématiques qu'il est possible d'aborder, ces potagers et jardins pédagogiques permettent donc l'acquisition de savoirs et de compétences variées.

De belles opportunités de travail collaboratif voient le jour également entre :

- les élèves,
- les enseignants,
- les personnels de direction, de maintenance et de gestion,
- les partenaires de l'école, notamment les collectivités territoriales,
- ainsi que les institutions scientifiques (à travers notamment les programmes de sciences participatives) et les associations.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier majeur pour faire évoluer les comportements et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique.

Retrouvez [ici la liste des premiers lauréats](#)

Biodiversité dans les écoles et collèges : exemples de bonnes pratiques

Le collège Pont Rousseau à Rezé (Loire-Atlantique)

Le collège Pont Rousseau développe un projet de sensibilisation des élèves à l'économie circulaire et au développement durable en mettant en place la culture de produits comestibles au collège, dans la lignée du mouvement « Incroyables comestibles » (Incredible Edible).

En mars, les élèves ont créé des bacs de culture à partir de palettes, avec l'aide de l'association « la Ressourcerie de l'île », qui les a initiés à l'économie circulaire. Ces cultures seront ensuite développées au collège et un jardin collectif sera mis en place en partenariat avec l'association Maison, qui accueille des personnes sans domicile fixe.

Ce projet étant bilingue, des panneaux explicatifs en français et en anglais seront installés. Des expositions et des événements de dégustation des récoltes sont également prévus.

Le projet est organisé par la documentaliste du collège et les professeurs d'anglais et de Sciences et Vie de la Terre avec les élèves de cinquième.



L'école élémentaire Leclerc à Schiltigheim (Bas-Rhin)

Un espace jardin accompagné d'un hôtel à insectes et de mangeoires à oiseaux est en cours d'aménagement dans l'école afin de favoriser la biodiversité locale. Pour permettre l'arrosage des cultures, une cuve de récupération d'eau de pluie sera installée. L'école mettra également en place un compost afin de recycler les déchets verts produits par les activités. Autour de cet espace jardin, des ateliers d'éducation au développement durable sont proposés à tous les élèves de l'école sur des thématiques variées : l'eau, le compost, les fruits et légumes de saison, les économies d'énergie, la solidarité...

Il s'inscrit dans un axe « devenir citoyen dans un environnement durable ».

Les écoles de la commune d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Aulnay-sous-Bois s'est investie pour la création d'espaces verts pédagogiques dans 16 écoles maternelles et élémentaires de son territoire. La mise en place en milieu urbain de ces espaces favorisant la présence de la nature, aussi bien végétale qu'animale, permettra aux élèves de découvrir une biodiversité avec qui ils ont souvent peu de contact. Avec les équipes pédagogiques, municipales, ainsi que les partenaires associatifs des écoles, ils participeront à la création de ces espaces et seront sensibilisés à l'écologie. La conception, la mise en place et la gestion des espaces de biodiversité permettra aux enfants de découvrir, d'observer et de comprendre la faune et la flore. Ils pourront ainsi acquérir de nouveaux savoirs et compétences variés en complément des cours habituels.

Pour en savoir plus :

Retrouvez ici le kit de communication potagers et jardins pédagogiques :
<http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/kit-potagers-et-jardins-pedagogiques-a253.html>

Retrouvez ici le guide à destination du jeune public
« Jardine au fil des saisons » :

<http://www.jardiner-autrement.fr/wp-content/uploads/2017/01/jardinage-enfants.pdf>

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le jeudi 6 avril 2017

Ségolène Royal signe le décret et l'arrêté pour la lutte contre les ambrosies nuisibles pour la santé



Ségolène Royal signe le décret et l'arrêté interministériel pour le classement des trois espèces d'ambrosies nuisibles pour la santé (ambrosie à feuille d'armoise *Ambrosia artemisiifolia*, ambrosie trifide *Ambrosia trifida*, ambrosie à épis lisses *Ambrosia psilostachya*).

Les ambrosies sont des plantes envahissantes qui se développent principalement sur les sols nus. Leurs pollens peuvent entraîner des allergies sévères qui touchent 6 à 12 % de la population française.

Ces deux textes très attendus seront des outils puissants pour lutter contre ces fléaux sous trois angles :

- maîtriser l'introduction de ces espèces dans les écosystèmes,
- surveiller leur apparition et leur implantation,
- permettre aux préfets d'engager des opérations de lutte contre les foyers installés ou en cours d'installation, y compris dans les propriétés privées.

Ségolène Royal rappelle à cette occasion que la gestion des espaces et la renaturation d'espaces délaissés participent directement à la lutte contre la prolifération des ambrosies. Les écosystèmes riches et diversifiés fournissent gratuitement de nombreux services qui participent à la lutte naturelle contre les espèces exotiques envahissantes.

Ces mesures s'inscrivent dans la dynamique du plan national santé environnement 2015-2019 (actions n°11, 88 et 89).

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le Mardi 2 mai 2017

Invitation presse
Programme d'Investissements d'avenir
- Eau et Biodiversité -
Résultats du 4^e appel à projets

Ségolène Royal,
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,

annoncera les 14 lauréats de l'appel à projets
« Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité »

Jeudi 4 mai 2017 de 11h à 12h30

Ministère de l'Environnement
244, boulevard Saint- Germain, 75007 Paris

En présence d'Hubert Reeves, astrophysicien et président d'honneur de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement, Ségolène Royal présentera les lauréats de ce 4^e appel à projets et réunira les 65 lauréats des quatre appels à projets du PIA pour l'eau et la biodiversité. Sont également conviés les 92 territoires nouvellement labellisés « Terre Saine ».

Programme

11h00 : Discours d'ouverture de Ségolène Royal et de Louis Schweitzer
Annonce des nouveaux lauréats

11h30 : Interventions de « démonstrateurs » sur les thématiques suivantes :

- Solutions s'inspirant de la nature, biomimétisme.
- Solutions fondées sur la nature, le biocontrôle en agriculture.
- La fin des pesticides, l'expérience des communes Terre saine.

- Reconversion de friches urbaines.
- Partage d'informations (sciences participatives).
- Biodiversité sentinelle (crevette bioindicatrice en eau douce).
- Energies renouvelables et biodiversité.
- Traitement des eaux de ballast.

12h15 : Échanges avec la salle.

12h30 : Clôture de l'événement par Hubert Reeves.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'**invitation en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le Mercredi 3 mai 2017

Ségolène Royal signe l'arrêté qui réglemente strictement les delphinariums et impose des règles garantissant le bien-être des dauphins

Ce nouvel arrêté abroge et remplace l'arrêté du 24 août 1981. Il a été mis au point avec les associations de protection de la nature et des animaux (Fondation Brigitte Bardot, Fondation 30 Millions d'Amis, Fondation Assistance aux Animaux, La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences, Robin des Bois, Réseau Cétacés, SPA, FNE, FNH, LPO), après une année de discussion et d'expertise associant le Muséum national d'Histoire naturelle.

Les nouvelles règles sont les suivantes :

1. Augmentation d'au moins 150 % de la surface des bassins afin de permettre aux animaux de se soustraire à la proximité des visiteurs et à celle des autres animaux ;
2. Interdiction du chlore dans le traitement de l'eau ;
3. Mise en place d'équipes de soigneurs spécialisés, dont le nombre est en proportion du nombre de dauphins ;
4. Interdiction des contacts directs entre le public et les animaux ainsi que les immersions du public dans les bassins hébergeant des cétacés ;
5. Contrôle étroit de la reproduction des dauphins, par un avis de la Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive instituée à l'article R.413-2 de Code de l'Environnement. Cette reproduction ne devient possible que si la configuration et la taille des bassins le permettent.

Les établissements existants devront faire les travaux de mise en conformité des bassins dans un délai de 3 ans. Toutes les nouvelles règles s'appliquent dans un délai de 6 mois.

Retrouvez **le communiqué en ligne**



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le Jeudi 4 mai 2017

*Ségolène Royal réunit les acteurs de l'innovation
pour la transition écologique
et la reconquête de l'eau et de la biodiversité
63 lauréats, 23 millions d'euros
du Programme d'Investissements d'Avenir*

Ségolène Royal a réuni aujourd'hui les 63 lauréats des quatre appels à projets « eau et biodiversité » du Programme d'Investissements d'Avenir, acteurs de l'innovation pour la transition écologique et la reconquête de la biodiversité.

En présence de **Hubert Reeves**, président d'honneur de l'Agence française pour la biodiversité, et de **Louis Schweitzer**, commissaire général à l'investissement, la Ministre a annoncé les 14 nouveaux lauréats à l'appel à projets « sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité » du PIA, sélectionnés parmi 56 dossiers déposés, pour une enveloppe de 15 millions d'euros.

Ce 4^e appel à projets de l'action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique » du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement et l'ADEME, s'inscrit dans la continuité des trois précédents appels à projets lancés par Ségolène Royal, « Initiative PME Biodiversité 2015 », « IMPE Biodiversité » et « Initiative PME Eau et Milieux aquatiques » qui ont déjà permis de soutenir 49 projets, bénéficiant de 8,7 M€ d'aides de l'État.

Les 14 projets de l'appel à projets « sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité » sont :

- ADNB/Conseil Départemental de la Dordogne : *Développement d'un outil numérique d'ingénierie hydraulique et environnementale pour assister les décideurs des territoires ruraux en s'appuyant sur le traitement des images satellitaires et les sciences participatives.*
- A3PBM/Commune de Banyuls sur mer (Pyrénées Orientales) : *Réalisation d'aménagements expérimentaux de reconquête de la biodiversité (musoirs, pontons et brises clapot) dans les ouvrages de sécurisation du port.*
- BIOCCITANIE 3D/Région Occitanie : *Création d'un outil web 3D collaboratif permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.*
- BiodiverCité/Bordeaux Métropole (Gironde) : *Développement d'une stratégie de gestion de la biodiversité à l'échelle de la métropole, passant par une nouvelle méthodologie de cartographie et de modélisation des milieux humides pour l'accompagnement des processus de décision, notamment en termes de compensation écologique.*
- CT975SPM-VDM/Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon : *Restauration de la Vallée du milieu, zone humide et forestière emblématique pour les habitants de Saint-Pierre, grâce à des procédés innovants d'ingénierie écologique et de sciences citoyennes.*
- LAB/Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc (Haute-Savoie) : *Création d'un camp de base scientifique en altitude, dans une perspective de sensibilisation et de préservation de la biodiversité en montagne.*
- LIL'O/Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : *Reconversion de friches urbaines et industrielles pour un parc agri-urbain par phyto-rémediation et station de compostage en économie circulaire et réinsertion sociale.*
- PEASMirabeau/Commune de Fabrègues (Hérault) : *Restauration agroécologique et développement environnemental d'un territoire de 220 hectares pour y déployer des activités agricoles respectueuses de l'environnement, ainsi que des activités de recherche et de sensibilisation du public autour de la biodiversité.*
- PIA BIODIVERSIT / Commune du Tampon (La Réunion) : *Production de plantes mellifères endémiques, programmes de recherche et de formation, mise en place de labels pour la conservation de l'endémisme insulaire.*
- PPEPAFM/Commune de Maripa-Soula (Guyane) : *Aménagement et développement d'un espace de professionnalisation agricole en agroforesterie sur 20 hectares et des infrastructures nécessaires à son fonctionnement.*
- Recif'lab/Commune d'Agde (Hérault) : *Restauration des fonctionnalités écologiques des écosystèmes littoraux par la mise en place de modèles organisationnels et de technologies de génie écologique innovants.*
- REPRiSE/Houaïlou (Nouvelle-Calédonie) : *Restauration d'une forêt dans la vallée de Néaoua. Ce projet, en partenariat avec l'union internationale de conservation de la nature (UICN) permet à la fois de réduire les risques naturels (mouvements de terrain et inondations) et de développer des méthodes innovantes adaptées aux Outre-Mer.*

- RTE&TVB/Parc naturel régional des Ardennes : *Etudes et mise en place d'infrastructures écologiques spécifiques sous les lignes électriques et dans les tranchées forestières pour assurer la continuité écologique et participer à la reconquête de la biodiversité.*
- SILENE/Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges (Côte d'Or) : *Développement d'une stratégie de gestion intercommunale de reconquête de la biodiversité incluant des expérimentations de végétalisation de stériles de carrières et de caractérisation de la biodiversité viticole, ainsi que des outils de compréhension de la biodiversité à échelle intercommunale.*

Ci-dessous, la liste des 49 lauréats des trois premiers appels à projets de l'action du Programme d'Investissements d'Avenir Eau et Biodiversité :

- 3DFlightTrack, DIADES MARINE
- AB BIODIV.AQUA, AB PÊCHERIES DE LOIRE
- ACDC, SCEA CACHALOT
- ACTIV-S, O2D environnement
- AIMS, SINAY
- AMBIANT, FLUIDION SAS
- AquaDB, AQUARYS
- Barracuda, EXYZT
- BEGIn, BIOMAE
- BIMM-SOL, GENOSCREEN
- BIODIVORMEAU SCEA FRANCE HALIOTIS
- BIOLOC, XERIUS
- BIOME, AQUABIO
- Compact H2O, FLUIDION
- Cyanprotec, ICEMA
- CyatoxTrack, Microbia Env
- DANE, ELISOL ENVIRONNEMENT
- DIAPASON ; MINYVEL ENVIRONNEMENT
- Dolce, AMS enveloppe
- EBD, WATCH FROG
- eBEEM, SEMANTIC TECHNIQUE DES SIGNAUX
- EBP, I CARE ENVIRONNEMENT
- e-PAT, ARBÉO
- FIPAN, DERVENN
- FlowREG, F-REG
- GEOCAPORT, GEOCORAIL
- Hyetos 2.0, CDI Technologies
- INFOPARCS, SETAVOO
- Innozone, EMYG
- Jardin Num, Arp-astrance
- MABIOZH, NYMPHEA DISTRIBUTION
- MOBI REEF, SM² SOLUTIONS MARINES
- NUAMCE, ECOCEAN
- Odylife, ODYSEE environnement
- OSCARABIS, RTSYS
- PFPBFF, 5 Continents
- PlaMiBio, GEOSIGWEB
- POSIDONIA-SCAN, SOACSY
- REBU, VALORHIZ
- SACLAF-SMF, Subsea Tech
- SafeWind Chiro, Biodi v-Wind
- Seppri, G2C informatique
- SFES, CT2MC

- SIMEO OFFSHORE, NKE INSTRUMENTATION
- SIMPLEX, ACRI-Hocer Environnement
- SMART-PAM, QUIET-OCEANS
- Susaf, Aqua labo
- TRAGUS, BIOTOPE
- Uptima, SEWERIN

Pour en savoir plus sur le Programme d'Investissements d'Avenir, cliquez [ici](#).

Retrouvez en ligne, **le communiqué et le dossier de presse**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le Samedi 6 mai 2017

Ségolène Royal annonce la publication de l'arrêté qui réglemente les delphinariums pour lutter contre la maltraitance animale

Ce nouvel arrêté remplace l'arrêté du 24 août 1981. Il a été mis au point avec les associations de protection de la nature et des animaux (Fondation 30 Millions d'Amis, Fondation Assistance aux Animaux, La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences, Robin des Bois, Réseau Cétacés, SPA, FNE, FNH, LPO, WWF), après une année d'expertise associant le Muséum national d'Histoire naturelle.

Les nouvelles règles sont les suivantes :

1. Augmentation d'au moins 150 % de la surface des bassins afin de permettre aux animaux de se soustraire à la proximité des visiteurs et à celle des autres animaux. Délai de mise en conformité : 3 ans.
2. Interdiction du chlore dans le traitement de l'eau.
3. Interdiction des contacts directs entre le public et les animaux ainsi que les immersions du public dans les bassins hébergeant des cétacés.
4. Interdictions de la reproduction, en captivité, des dauphins et des orques. En réponse à une question de l'association des parcs zoologiques, il précisé qu'aucune autre espèce n'est ou ne sera concernée par cette règle.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le mercredi 10 mai 2017

Ségolène Royal annonce la publication du décret sur le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées

Le décret précise les modalités d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, et les modalités de partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources et connaissances.

Il permet la mise en œuvre en droit français du **protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

- 1. Les procédures déclaratives** concernent toute personne souhaitant utiliser des ressources génétiques sous souveraineté française, dans un but de connaissance sur la biodiversité, de conservation en collection ou de valorisation sans objectif direct de développement commercial, c'est-à-dire dans un but de recherche. Si le projet de recherche évolue vers un but commercial, le déclarant doit alors se conformer à la procédure d'autorisation. Une procédure de déclaration annuelle simplifiée est prévue pour les collections.
- 2. Les procédures d'autorisation** concernent toute personne souhaitant utiliser des ressources génétiques sous souveraineté française, pour tout projet ayant une finalité commerciale. Elles s'appliquent aux recherches en cours de finalisation et qui font l'objet d'une valorisation commerciale, d'un dépôt de brevet, ou d'une demande d'autorisation de mise sur le marché.
- 3. Les procédures d'autorisation pour l'utilisation des connaissances traditionnelles** associées aux ressources génétiques concernent toute personne souhaitant utiliser ces connaissances pour des projets de recherche ou ayant une finalité commerciale.

Ces connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques sont détenues par les communautés d'habitants présentes en Guyane et à Wallis et Futuna.

Ce décret constitue le cadre d'un des principes opérationnels de la loi pour la reconquête de la biodiversité : **Innover sans piller, pour soutenir l'innovation ainsi que les emplois de la croissance verte et bleue en érigeant contre la biopiraterie un principe de justice, pour le bénéfice mutuel des habitants et des territoires concernés.**

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie